



---

Réunion de la commission Système financier et financement de l'économie  
du 4 avril 2012

SYNTHÈSE

---

*La Commission "Système financier et financement de l'économie" s'est réunie le mercredi 4 avril sous la présidence de Jean-Paul Pollin. Les travaux du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires ont été présentés. Le mode de financement des collectivités locales a fait l'objet du deuxième point. Les premiers résultats de la collecte concernant les crédits aux PME (petites et moyennes entreprises) et TPE (très petites entreprises) ont été exposés. Enfin l'Insee et la Banque de France sont intervenus sur le thème du patrimoine des ménages.*

Alain Duchateau, de la Banque de France (BDF), a exposé les travaux du groupe de travail qu'il a présidé sur **les lignes de métiers bancaires**. Ce groupe a émis des recommandations à l'attention des pouvoirs publics et des banques. *Il a été recommandé qu'un point d'étape soit fait à l'automne sur les possibilités de détermination du périmètre de la banque de détail et d'établissement d'un compte d'activité et que le rapport fasse l'objet d'une communication auprès des banques, institutions et médias spécialisés dans le domaine.*

S'agissant du **financement des collectivités locales**, Brigitte Belloc et Julie Faure de la Direction générale des collectivités locales sont intervenues pour présenter les sources disponibles. Les finances locales sont déterminées à partir des budgets primitifs votés avant l'exercice et des comptes administratifs votés en fin d'exercice. Actuellement, l'information publiée sur l'endettement des collectivités locales se limite au stock et aux flux de dette pour chaque collectivité. Des travaux d'amélioration de l'information sur la dette financière des collectivités locales sont en cours. Cependant il faut attendre la mise en place de la dématérialisation pour obtenir une information plus globale sur le profil d'endettement des collectivités.

Anne-Claude Vandermolen (BDF), dans son exposé concernant le **financement des APUL** (Administrations publiques locales), indique que leur mode de financement est stable depuis 30 ans, avec un recours au crédit bancaire long terme pour 95 % du total du financement.

*La mise à disposition publique d'une information agrégée sur la structure et les conditions de leur endettement a été souhaitée ainsi qu'un nouvel échange en présence de représentants des collectivités locales et des producteurs concernés.*

La réunion se poursuit avec la présentation par Sylvain Gouteron, des premiers résultats de la collecte concernant **les crédits aux PME-TPE**. La BDF a mis en place un suivi mensuel des crédits aux PME ainsi qu'un suivi trimestriel des crédits aux TPE. En février 2012, le taux de croissance annuel des crédits s'élevait à 4,3 % pour l'ensemble des PME, avec une distinction entre les crédits aux PME appartenant à un groupe, qui enregistrent un taux de croissance supérieur à ceux des crédits aux PME indépendantes. *Jean-Paul Pollin ajoute que le taux de croissance des crédits aux PME appartenant à un groupe a baissé plus significativement que celui des crédits aux PME indépendantes en 2011. Henri Cheynel, de la Fédération bancaire française, précise que ce taux de croissance était très élevé en 2011 et que cette baisse peut préfigurer une évolution de la structure de financement.*

Puis Ronan Mahieu présente le **patrimoine des ménages** vu par l'enquête Patrimoine de l'Insee et la Comptabilité nationale. Un décompte de patrimoine par catégories de ménages utilisant les données des enquêtes de patrimoine et de la comptabilité nationale sera publié en juin 2012.

Frédérique Savignac et Marc Chazelas (BDF), exposent le projet « **Household Finance et Consumption Survey** ». L'enquête vise à construire des indicateurs de distribution du patrimoine représentatifs au niveau d'Eurosystème et par pays (mesure des inégalités de richesse, pourcentage de ménages propriétaires, actionnaires ou endettés, structure des portefeuilles) et à encourager les études et travaux de recherche sur les comportements patrimoniaux des ménages. Pour cette enquête, la contribution française s'inscrira dans le cadre de l'enquête Patrimoine, ce qui nécessitera d'harmoniser le calendrier, les modalités de l'enquête, le contenu du questionnaire ainsi que les nomenclatures.

*Roxane Silberman du réseau Quetelet demande pour les chercheurs la mise à disposition de la documentation relative à l'enquête et souhaiterait l'implication de ceux-ci dans l'élaboration de l'enquête.*

En réponse, L'Insee transmettra la documentation qui permet d'assurer la comparabilité entre l'enquête Patrimoine de 2004 et celle de 2010. Par ailleurs, la Banque de France indique que la mise à disposition des données aux chercheurs est centralisée au niveau de la Banque centrale européenne (BCE). Il est conseillé à un chercheur souhaitant mener des travaux sur les seules données françaises de passer par QUETELET pour bénéficier de l'ensemble des variables de l'enquête. En revanche, un chercheur souhaitant effectuer des travaux de comparaison internationale devra s'adresser à la BCE pour accéder aux données individuelles harmonisées pour l'ensemble des pays de la zone euro. Enfin, au niveau de la BDF, les chercheurs sont impliqués dans la réalisation de l'enquête depuis le début.

*Les avancées de la statistique pour décrire le patrimoine des ménages ainsi que leurs comportements financiers ont été appréciées. Cependant il a été recommandé que cette opération ne se fasse pas au détriment des besoins exprimés au niveau national et garantisse un accès aux chercheurs.*